



Office Municipal du Sport de Chasseneuil-du-Poitou
Mairie
Rue du 11 novembre
86360 Chasseneuil-du-Poitou

Chasseneuil-du-Poitou le 14 mars 2026

Objet : Règlement de la Marche Gourmande de Chasseneuil-du-Poitou
Marche gourmande 2026 - No 10 ème édition - Samedi 18 avril 2026

Article 1 : Objet de la manifestation

La marche gourmande de Chasseneuil-du-Poitou est une manifestation pédestre destinée à promouvoir la découverte du patrimoine local et des produits régionaux. Elle se déroulera le samedi 18 avril 2026, sur un parcours de 11 km, avec des étapes de dégustation des produits locaux. L'événement est ouvert à tous, sous réserve de respect du règlement ci-dessous.

Article 2 : Inscription

Les participants doivent s'inscrire au préalable. Le nombre d'inscriptions est limité à 745 personnes. L'inscription doit être effectuée via coupon disponible sur le site de l'association (<https://oms-chasseneuil.fr/>), et la participation sera confirmée après réception du paiement.

Article 3 : Départ et horaires

Le départ de la marche se fera au moulin d'Anguitard, à Chasseneuil-du-Poitou, le samedi 18 avril 2026, entre 19h00 et 20h00. Les départs seront échelonnés pour éviter l'afflux simultané de participants.

Article 4 : Parcours et sécurité

Le parcours de 11 km comprendra cinq étapes gastronomiques et traversera des zones urbaines et agricoles. Les marcheurs devront respecter le code de la route, marcher sur les trottoirs et pistes cyclables, et traverser uniquement aux passages piétons en cédant toujours la priorité aux véhicules.

Des signaleurs seront présents aux points de passage sensibles et des panneaux de signalisation seront installés pour garantir une bonne orientation. Les participants doivent suivre les indications des signaleurs et respecter les consignes de sécurité. En cas de besoin, un véhicule avec un signaleur spécifique sera disponible pour intervenir rapidement à tout point d'alerte, les coordonnées seront fournies au moment du départ de la marche.

Article 5 : Conditions de participation

La marche est accessible à tous, cependant les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable. Les participants doivent porter des chaussures adaptées à la marche et respecter les règles de sécurité en vigueur. Les chiens et animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le parcours.



Office Municipal du Sport de Chasseneuil-du-Poitou
Mairie
Rue du 11 novembre
86360 Chasseneuil-du-Poitou

Article 6 : Comportement des participants

Les participants doivent respecter l'environnement, la propreté du parcours et les autres participants. Il est strictement interdit de jeter des déchets en dehors des zones prévues à cet effet. Les comportements nuisibles, tels que l'alcoolisation excessive, le non-respect des règles de sécurité ou des autres participants, pourront entraîner l'exclusion immédiate de l'événement sans remboursement.

Article 7 : Assurances et responsabilités

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. Une assurance responsabilité civile est souscrite pour la manifestation, mais elle ne couvre pas les dommages personnels ou matériels des participants. Il est conseillé à chaque participant de vérifier qu'il possède une couverture personnelle adéquate pour ce type d'événement.

Article 8 : Modifications et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire, les horaires ou de reporter l'événement en cas de conditions climatiques extrêmes ou de circonstances imprévues. En cas d'annulation, les participants seront informés et les inscriptions pourront être remboursées, sous certaines conditions.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prises pendant la marche pour la promotion de l'événement et des éditions futures, sauf demande contraire expresse de leur part.

Article 10 : Respect du règlement

En s'inscrivant, les participants acceptent sans réserve ce règlement. Tout manquement aux règles énoncées pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

*Le co-représentant légal et
trésorier, Dominique PEROCHON
Tél : 06.84.07.43.30*

*Le co-représentant légal et secrétaire,
Johann CARLIN
Tél : 06.23.73.74.05*